

## LE CERTIFICAT D'ORIGINE

### 1. DEFINITION

Les certificats d'origine C.E. sont demandés:

- dans le cadre de crédits documentaires dont bénéficient les clients étrangers non membres de l'Union Européenne
- quand le pays de destination le réclame lors de l'importation
- quand le pays de destination le réclame pour l'application d'un régime spécifique

Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont les organismes qui délivrent ces certificats aux entreprises.

La CCIH peut ainsi délivrer ces certificats pour des marchandises de toutes origines, à condition que des **preuves valables** lui soient présentées.

Il est possible que votre client ou la banque réclame aussi la légalisation de votre facture de vente accompagnant le certificat d'origine (ou d'autres documents, tels que liste de colisage, attestation...).

### 2. COMMENT REMPLIR CORRECTEMENT LE CERTIFICAT D'ORIGINE ?

#### 2.1. PRESENTATION DU DOSSIER

Le dossier à soumettre au Visa de la Chambre de Commerce comporte deux feuillets dont :

- le premier, imprimé au recto sur papier couleur ocre constitue l'original du certificat. C'est ce feuillet qui sera, après validation par la CCIH, envoyé à l'acheteur.
- le second, imprimé recto/verso sur papier de couleur rose, constitue la demande de certificat.

Cette liasse peut être complétée, au gré du demandeur, par un ou plusieurs feuillets de couleur jaune qui serviront de « copie » du certificat original.

Le certificat et les demandes de certificats sont numérotés et ne peuvent être dissociés.

**CHARLEROI**  
(siège social)  
Av. Général Michel, 1C  
B-6000 Charleroi  
Tél. +32 71 32 11 60  
Fax +32 71 33 42 18

**CENTRE**  
Place de la Hestre, 19  
B-7170 La Hestre  
Tél. +32 64 22 23 49  
Fax +32 64 28 23 82

**MONS-BORINAGE**  
Parc Initialis  
Bd André Delvaux, 3  
B-7000 Mons  
Tél. +32 65 22 65 08  
Fax +32 65 35 13 11

## **ATTENTION**

Le certificat doit être **rempli obligatoirement à la machine à écrire**. Exceptionnellement, nous acceptons les formulaires remplis manuellement pour peu que ceux-ci soient complétés de manière lisible et en caractère d'imprimerie.

**L'original et le duplicata jaune sont toujours identiques en tous points.**

- Les cases 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 comportent toujours les mêmes indications sur l'original, sur le duplicata jaune et sur la demande rose.
- La case 8 de l'original et du duplicata est toujours différente des cases 8 et 9 du feuillet rose.

### **2.2. COMMENT COMPLETER LE DOCUMENT CASE PAR CASE**

#### **2.2.1. Au recto des feuilles : Ocre, jaune(s) et rose**

##### **CASE 1 : EXPEDITEUR**

Personne physique ou firme qui demande le certificat : ce sera généralement l'exportateur lui-même ; ce peut être aussi un transporteur, un agent en douane ou un transitaire agissant pour compte d'une société. Le nom et l'adresse complète doivent être indiqués. Le nom des firmes doit être désigné en entier, les abréviations n'étant pas autorisées.

##### **CASE 2 : DESTINATAIRE**

Nom et adresse complète et pays, ou mention « à ordre » + mention du pays (quand le destinataire n'est pas connu)

##### **CASE 3 : PAYS D'ORIGINE**

Indiquer le pays d'origine, c'est-à-dire le pays où est fabriqué le matériel que vous exportez (Exemple : Etats Unis d'Amérique). Plusieurs origines peuvent être indiquées (voir case 6 : désignation du matériel).

Toutefois, pour l'indication du pays d'origine, il n'existe que trois possibilités :

- C.E. ou E.C. (Communauté Européenne)
- C.E. + (entre parenthèses état membre)
- Pays tiers

##### **CASE 4 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Cette mention est facultative (Exemple : mer, air, fer, route).

##### **CASE 5 : REMARQUES**

Cette case est destinée à apporter des mentions qui n'ont pas leur place ailleurs et qui sont utiles à l'identification de l'expédition: Numéro du bon

de commande, le référence du crédit documentaire, la licence à l'exportation, la facture de vente, ...

#### **CASE 6 : N° ORDRE, MARQUES, NUMEROS, NOMBRE ET NATURE DES COLIS, DESIGNATION DU MATERIEL**

**N° d'ordre:** Lorsqu'un certificat couvre plus d'un envoi, il faut donner un numéro d'ordre à chacun de ceux-ci. **Attention, il ne s'agit pas du numéro de commande!** (qui lui peut se mettre en case 5)

Ex:    **1.** Verre plat  
          **2.** Verre coloré  
          **3.** Verre martelé

**Marques, numéros, nombre et genre de colis:** l'indication des marques, numéros, du nombre et de la nature de l'emballage doit s'effectuer avec précision. Ces données doivent correspondre à celles des autres documents d'exportation.

Attention, dans ce cas-ci, **marque veut dire marque commerciale ou de fabrique ayant fait l'objet d'un dépôt légal.** Il ne faut pas confondre avec le marquage sur les emballages!

Attention, les conteneurs ne sont pas mentionnés comme "emballage", mais comme "moyen de transport" (case 4).

**Désignation du matériel:** Les marchandises doivent être identifiées par leur dénomination commerciale habituelle (qui doit être précise). Des désignations comme papier, fournitures scolaires, denrées alimentaires, ... sont trop générales.

Les définitions ne pouvant être comprises par les seuls initiés ne sont pas admises (combinaisons de chiffres et de lettres par exemple).

Lorsque la liste est trop longue, il faut faire un renvoi en annexe. Ce document doit être estampillé et visé par la CCIH.

Les mentions telles que *first quality, 100% pure, export quality, ...* demandées dans le cadre de lettres de crédit, ne peuvent être figurer sur les certificats d'origine mais bien sur papier à entête de la firme.

Si le lot a plusieurs origines, il faut mentionner les différents pays d'origine, le numéro d'ordre et la définition.

**Attention:** Toutes déclarations relatives au boycott (demandées par les pays arabes) ou les « mentions d'origine ...100 % » ne peuvent absolument pas figurer sur les certificats, elles doivent seulement figurer sur les documents de la société.

#### **CASE 7 : QUANTITE**

Poids net et brut, ou autres unités de mesure.

Tracer une ligne horizontale en-dessous de la dernière  
inscription et

hachurer la partie inférieure.

**CASE 8 : DE L'ORIGINAL COULEUR OCRE ET DES EVENTUELLES COPIES JAUNES**

**NE RIEN INSCRIRE : Espace réservé à la Chambre de Commerce**

**CASE 8 : DU DOCUMENT ROSE - SOUSSIGNE**

Dans cette case, il y a lieu d'indiquer la **date**, le **lieu**, de **signer la demande** de Certificat et d'indiquer le nom du signataire en caractère d'imprimerie.

Les agences en douane et transporteurs peuvent signer cette case à condition qu'ils soient en possession de preuves d'origine OFFICIELLES justifiant l'origine des marchandises (certificat d'origine visé par une autorité compétente ou facture du fabricant revêtue d'une déclaration de propre fabrication signée par le fabricant). Si cette condition n'est pas satisfaite : VOIR CASE 9.

**CASE 9 : DEMANDEUR**

Cette case reste vide si la case 8 a été remplie par l'expéditeur disposant de preuves officielles d'origine. Cette case comporte une simple signature + NOM EN CARACTERES D'IMPRIMERIE du transporteur / ou de l'agent en douane (lorsque celui-ci remplit les documents de son client) qui ne disposent pas de preuves officielles établissant l'origine des marchandises. Dans ce cas, le transporteur ou l'agent en douane doit faire compléter la case 8 par son client (qu'il soit fabricant ou négociant).

## **2.2.2. Au verso de la demande rose**

**PREMIERE CASE**

- Tarif douanier : Mention des 8 premiers chiffres du code marchandises (Système Harmonisé).  
Si vous ne connaissez pas le code tarifaire, consultez le site suivant:  
[http://www.europa.eu.int/comm/taxation\\_customs/dds/cgi-bin/tarchap?Lang=FR](http://www.europa.eu.int/comm/taxation_customs/dds/cgi-bin/tarchap?Lang=FR)
- Pays de destination : la destination finale du matériel.
- Valeur : celle de votre facture de vente (dont une copie doit accompagner la demande).

**DEUXIEME CASE : A REMPLIR PAR LE FABRICANT EXPORTATEUR**

Si vous êtes producteur de la marchandise exportée, le formulaire rose doit être revêtu de la déclaration de propre fabrication suivante :  
*"Nous certifions que les produits faisant l'objet du présent Certificat sont bien fabriqués dans notre Société : (nom de votre société) et sont de*

*fabrication propre selon les règles d'origine non préférentielle en vigueur.*" + (cachet de votre société) + (date) + (signature de la personne habilitée à signer)

Documents présentés : indiquer le numéro et la date de votre facture de vente (une copie est TOUJOURS à joindre au dossier de demande)

Si vous exportez vers un pays soumis à embargo, vous devez nous présenter et nous remettre une copie de votre licence d'exportation vers ce pays.

### **TROISIEME CASE : A REMPLIR PAR LE NEGOCIANT OU L'EXPEDITEUR**

Lorsque les marchandises ne sont pas fabriquées par le demandeur, il faut impérativement compléter cette case et apporter les preuves de l'origine de la marchandise.

Pièces justificatives présentées sont :

- Soit une facture d'achat ou un avis d'expédition sur laquelle est indiqué l'origine de la marchandise.  
L'original de la facture ou de l'avis d'expédition du fabricant de la marchandise, ainsi qu'une photocopie pour notre dossier, doivent être présentés avec la demande du certificat d'origine.  
Dans la case 3, il y a lieu d'indiquer le numéro et la date de la facture.
- Soit un Certificat d'Origine  
Dans la case 3, il faut indiquer le numéro et la date du certificat présenté ainsi que le nom de la Chambre de Commerce qui a délivré le document.  
Le certificat original doit nous être remis. Celui-ci est conservé dans notre dossier si la totalité du matériel indiqué est réexporté. Dans le cas contraire, vous devez prévoir une photocopie pour notre dossier. L'original vous sera restitué dûment apuré.
- Soit une attestation du fabricant étranger.  
Pour les importateurs, agents exclusifs d'un fabricant étranger, il faut joindre une attestation de ce fabricant étranger, sur son papier à entête officiel, certifiant que votre société est importateur ou agent exclusif pour la Belgique et que « *tout le matériel qu'il vous a vendu a été fabriqué dans ses établissements de (lieu + pays) »*.  
Dans la case 3 du Certificat, il faut indiquer: « *Nous certifions que le matériel a été fabriqué par (nom et adresse complète de la société qui a fabriqué le matériel) dont nous sommes importateurs ou agents exclusifs pour la Belgique »*.

### 3. NOS BUREAUX

Nos bureaux sont ouverts le matin de 8h à 12h ou sur rendez-vous.

<b>CHARLEROI</b>	<b>CENTRE</b>	<b>MONS-BORINAGE</b>
Mme Viviane DESCAMPS	Mr Pierre-Olivier HUSNIAUX	Mme Natalia OSTACH
Ave Général Michel 1c 6000 CHARLEROI	Place de La Hestre 19 7170 LA HESTRE	Bd André Delvaux 3 7000 MONS
Tél: 071-32.11.60	Tél: 064-22.23.49	Tél: 065-22.65.08
Fax: 071-33.42.18	Fax: 064-28.23.82	Fax: 065-35.13.11

**Si vous avez des questions ou des hésitations concernant les Certificats d'Origine, n'hésitez pas à nous contacter.**

Demande de CO en ligne !!!

Nous vous rappelons que vous pouvez désormais utiliser **DIGICHAMBERS**, notre plate-forme de demande de CO online. Vous pourrez ainsi obtenir vos CO visés digitalement, sans déplacement ! Vous saurez rapidement si votre demande est acceptée ou non, et pourquoi, et si oui, vous pourrez imprimer le CO chez vous sur les formulaires vierges (blancs-ocres et jaunes) ainsi que la facture visée digitalement également si vous l'avez demandé, quasiment en temps direct.

[www.digichambers.be](http://www.digichambers.be)